



Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

Réf.: SCBD/SEL/JS/vf/79639

30 avril 2012

NOTIFICATION¹

Ateliers régionaux pour les représentants des communautés autochtones et locales pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes grâce au soutien financier des Gouvernements du Japon et de l'Espagne

Madame/Monsieur,

Il me fait plaisir d'informer les Parties, les agences internationales, les représentants des communautés autochtones et locales (CAL) ainsi que les parties prenantes que, grâce au généreux soutien financier des Gouvernements de l'Espagne et du Japon, les deux ateliers régionaux de renforcement de capacités suivants destinés aux représentants des communautés autochtones et locales et aux formateurs, se tiendront à Asunción, au Paraguay :

- Réunion préparatoire pour la CdP 11 pour les communautés autochtones et locales (CAL) du 13 au 16 août 2012;
- Atelier régional pour les formateurs des communautés autochtones et sur les articles 8(j), 10(c), et les dispositions connexes de la CDB et sur Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, 17-18 août 2012.

Ces ateliers régionaux visent à augmenter le nombre de représentants des communautés autochtones et locales impliqués activement dans les processus de la CDB, avec une attention particulière portée aux femmes et vise également à renforcer leurs capacités à s'impliquer dans de tels processus. Le premier atelier se concentrera sur les articles 8(j), 10(c), les dispositions connexes de la CDB et sur Protocole de Nagoya avec l'objectif de préparer les représentants des communautés autochtones et locales en prévision de la onzième réunion de la Conférence des Parties qui se tiendra à Hyderabad, en Inde, du 8 au 19 octobre 2012. À l'appui à la méthodologie "*Train the Trainer*" (traduit comme « Former le formateur »), le deuxième atelier régional se concentrera sur la formation des communautés autochtones et locales afin de familiariser les formateurs avec les outils de formation de la Convention et à les préparer pour la diffusion ultérieure de l'information reçue.

Il me fait donc grandement plaisir d'inviter les organisations communautaires en provenance des pays de la région latino-américaine et des Caraïbes à désigner des représentants et des formateurs pour participer à ces réunions en envoyant au Secrétariat une expression d'intérêt ou de mise en candidature par le biais d'une lettre officielle de nomination adressée à l'attention du Secrétaire exécutif, en indiquant clairement à laquelle des réunions le candidat souhaite participer, et en joignant un curriculum vitae récent du candidat et ce, **avant le 27 mai 2012**, pour sa considération dans le processus de sélection. La lettre de

Aux : Correspondants nationaux CDB et CIPN, communautés autochtones et locales et aux organisations internationales



Convention sur la
diversité biologique

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur
いのちの共生を、未来へ
COP 10 / MOP 5

nomination des formateurs des CAL devrait spécifier leur capacité à effectuer une formation continue et à diffuser par la suite les informations reçues.¹

Les participants seront sélectionnés sur la base d'une répartition géographique et d'un équilibre des sexes équitables ainsi que sur leur expérience pertinente et leur capacité pour former leurs pairs et à diffuser l'information issue de ces ateliers. Les participants choisis seront informés d'ici la mi-juin. Les candidats sélectionnés pourront bénéficier d'un transport aérien en classe économique vers Asunción au Paraguay, d'une indemnité journalière de subsistance ainsi que d'hébergement pour la durée de l'événement.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Braulio Ferreira de Souza Dias
Secrétaire exécutif

¹Les formateurs devraient considérer appliquer pour les deux ateliers alors que les autres candidats devraient s'abstenir de le faire puisque le deuxième atelier est exclusivement réservé aux formateurs..